

REGLEMENT COMPLET DES CONCOURS ORGANISES PAR L'UPMC – L'UTES DANS LE CADRE DES 10 ANS DE L'UTES A L'ATRIUM

ARTICLE 1 : Organisation des jeux concours

L'UPMC, domiciliée 4 place Jussieu – 75005 Paris, organise 10 concours limités dans le temps, gratuits et sans obligation d'achat, dans le cadre des 10 ans de L'UTES, service du SG TICE de l'UPMC, selon les modalités décrites dans le présent règlement

ARTICLE 2 : conditions de Participation

Les concours se déroulent du 1^{er} septembre au 30 septembre 2016 (sauf mention contraire – cf. Article 3).

Ils sont ouverts à toute personne physique majeure régulièrement inscrite comme étudiante à l'UPMC pour l'année universitaire 2016-2017.

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement.

ARTICLE 3 : Modalités de participation aux jeux concours

Les 10 concours proposés, tous sur la thématique des 10 ans de L'UTES à l'Atrium, sont les suivants :

1. **A partir du 6 septembre 2016 : les 10 premiers étudiants connectés au Bureau de L'UTES** (à L'UTES) recevront un lot. A compter de l'ouverture du service (8h00) le 6 septembre, les étudiants qui se connecteront au Bureau de L'UTES, depuis les locaux de L'UTES uniquement (ouverture de 8h-19h tous les jours), en s'identifiant à l'aide de leur numéro étudiant et leur mot de passe (en ayant pris soin de valider leur participation aux différents concours sur la boîte de dialogue présente à l'écran), seront identifiés dans une base de données regroupant les participants aux concours. Celle-ci sera comparée aux bases de données utilisateurs. Les 10 premiers étudiants figurant dans la liste (par heure de connexion) recevront le lot prévu en fonction de leur ordre d'arrivée.
2. **Du 6 au 30 septembre 2016 : les 10 étudiants s'étant connectés le plus grand nombre de fois au Bureau de L'UTES** (à L'UTES) sur la période recevront un lot. Sur la période allant de l'ouverture du service (8h00) le 6 septembre, à la fermeture du service (19h00) le 30 septembre, les étudiants qui se connecteront au Bureau de L'UTES, depuis les locaux de L'UTES uniquement (ouverture de 8h-19h tous les jours), en s'identifiant à l'aide de leur numéro étudiant et leur mot de passe (en ayant pris soin de valider leur participation aux différents concours sur la boîte de dialogue présente à l'écran), seront identifiés dans une base de données regroupant les participants aux concours. Celle-ci sera comparée aux bases de données utilisateurs. Les 10 étudiants qui totaliseront le plus grand nombre de connexions recevront le lot prévu en fonction de leur nombre de connexions.
3. **Du 6 au 30 septembre 2016 : les 10 étudiants ayant cumulé le plus de temps de connexion au Bureau de L'UTES** (à L'UTES) sur la période recevront un lot. Sur la période allant de l'ouverture du service (8h00) le 6 septembre, à la fermeture du service (19h00) le 30 septembre, les étudiants qui se connecteront au Bureau de L'UTES, depuis les locaux de L'UTES uniquement (ouverture de 8h-19h tous les jours), en s'identifiant à l'aide de leur numéro étudiant et leur mot de passe (en ayant pris soin de valider leur participation aux différents concours sur la boîte de dialogue présente à l'écran), seront identifiés dans une base de données regroupant les participants aux concours. Celle-ci sera comparée aux bases de données utilisateurs. Les 10 étudiants qui totaliseront le plus grand temps de connexion recevront le lot prévu en fonction de leur durée de connexion.
4. **Du 6 au 30 septembre 2016 : les 10 étudiants qui auront utilisé le plus d'applications différentes du Bureau de L'UTES** – lancements réalisés depuis le Compagnon L'UTES (à L'UTES, dans les bibliothèques et sur le Bureau de L'UTES distant) sur la période recevront un lot. Sur la période allant de 6 septembre à 8h00 au 30 septembre à 23h59, les étudiants qui se connecteront au Bureau de L'UTES, quelle que soit la localisation (L'UTES, BUPMC, à distance), en s'identifiant à l'aide de leur numéro étudiant et leur mot de passe (en ayant pris soin de valider leur participation aux différents concours sur la boîte de dialogue présente à l'écran), seront identifiés dans une base de données regroupant les participants aux concours. Celle-ci sera comparée aux bases de données utilisateurs. Les 10 étudiants ayant réalisé le plus grand nombre de lancement d'applications depuis le Compagnon L'UTES recevront le lot prévu en fonction du nombre de lancement d'applications relevé.
5. **Du 6 au 30 septembre 2016 : les 10 étudiants s'étant connectés au Bureau de L'UTES sur le plus grand nombre de machines différentes** (à L'UTES, dans les bibliothèques et depuis le Bureau de L'UTES distant) sur la période recevront un lot. Sur la période allant du 6 septembre à 8h00 au 30 septembre à 23h59, les étudiants qui se connecteront au Bureau de L'UTES, quelle que soit la localisation (L'UTES, BUPMC, à distance), en s'identifiant à l'aide de leur numéro étudiant et leur mot de passe (en ayant pris soin de valider leur participation aux différents concours sur la boîte de dialogue présente à

l'écran), seront identifiés dans une base de données regroupant les participants aux concours. Celle-ci sera comparée aux bases de données utilisateurs. Les 10 étudiants ayant ouvert des sessions sur le Bureau de L'UTES sur le plus grand nombre de machines différentes recevront le lot prévu en fonction du nombre de machines différentes.

6. **Du 6 au 30 septembre 2016 : les 10 étudiants s'étant connecté le plus grand nombre de fois au Bureau de L'UTES distant** (BDL-Ext : <http://lutes.upmc.fr/ts/>) sur la période recevront un lot. Sur la période allant du 6 septembre à 8h00 au 30 septembre à 23h59, les étudiants qui se connecteront au Bureau de L'UTES distant (BDL-Ext : <http://lutes.upmc.fr/ts/>), quelle que soit la localisation, en s'identifiant à l'aide de leur numéro étudiant et leur mot de passe (en ayant pris soin de valider leur participation aux différents concours sur la boîte de dialogue présente à l'écran), seront identifiés dans une base de données regroupant les participants aux concours. Celle-ci sera comparée aux bases de données utilisateurs. Les 10 étudiants qui totaliseront le plus grand nombre de connexions au BDL-Ext recevront le lot prévu en fonction de leur nombre de connexions.
7. **A partir du 6 septembre 2016 : les 10 premiers étudiants utilisateurs du service d'impression gratuit (impression quota) de L'UTES** (à L'UTES) sur la période recevront un lot. A compter de l'ouverture du service (8h00) le 6 septembre, les étudiants qui se connecteront au Bureau de L'UTES, depuis les locaux de L'UTES uniquement (ouverture de 8h-19h tous les jours), en s'identifiant à l'aide de leur numéro étudiant et leur mot de passe (en ayant pris soin de valider leur participation aux différents concours sur la boîte de dialogue présente à l'écran), seront identifiés dans une base de données regroupant les participants aux concours. Celle-ci sera comparée aux bases de données utilisateurs (un utilisateur du service d'impression est un utilisateur ayant réalisé au moins une impression pour l'année en cours). Les 10 premiers étudiants figurant dans la liste (par heure de connexion) comme utilisateur du service d'impression recevront le lot prévu en fonction l'heure de lancement de leur impression.
8. **Du 5 au 7 septembre 2016 : participation à un tirage au sort.** Sur la période allant de l'ouverture du service (8h00) le 5 septembre, à la fermeture du service (19h00) le 7 septembre, Les étudiants désirant participer devront remettre à l'accueil de L'UTES une copie taille réelle noir et blanc ou couleur lisible de leur carte d'étudiant pour l'année 2016-2017. Une seule participation par personne est autorisée. Les 10 étudiants tirés au sort, parmi les participants, recevront un lot,
9. **Du 12 au 30 septembre 2016 : participation à un quiz sur L'UTES.** Les 10 étudiants ayant répondu correctement à toutes les questions du quiz et étant les plus proches du nombre exact pour la question subsidiaire (nombre de participants) recevront un lot. Un quiz de 10 questions et 1 question subsidiaire (indication du nombre estimé de participants) sera proposé aux étudiants. Parmi les étudiants ayant répondu correctement aux 10 questions du quiz, les 10 étudiants ayant une réponse exacte et/ou ayant la réponse la plus proche à la question subsidiaire les plus proches recevront un lot. L'ordre d'attribution des prix sera fonction de l'écart (du plus petit au plus grand) entre la réponse exacte à la question subsidiaire et la réponse apportée par les participants. En cas d'ex-æquo, un tirage au sort sera effectué afin de départager les participants.
10. **Du 6 au 30 septembre 2016 : concours de création de fonds d'écrans** (cf. Article 4).

ARTICLE 4 : modalités de participation aux jeux du concours n° 10 – concours de création de fonds d'écran

Les candidats doivent proposer un fonds d'écran sur la thématique « L'UTES et l'Atrium ».

Le choix de la technique employée par les candidats (création 2D/3D, photo, etc.) et les partis-pris esthétiques sont totalement libres (réaliste, humoristique, poétique, etc.), seuls le respect des contraintes techniques imposées (cf. Templates présentes sur le site dédié à l'événement : http://lutes.upmc.fr/10ans_atrium) et le respect du thème « L'UTES et l'Atrium » sont requis.

Les plus beaux fonds d'écran seront sélectionnés par un jury et pourront être publiés sur le lanceur d'environnement de L'UTES, ainsi que sur les sites web de L'UTES, du SG TICE, de l'UPMC et verront leurs auteurs récompensés.

Ce concours se déroule de la façon suivante :

Création

- Le concours est ouvert entre le 6 septembre 2016 à 8h00 et le 30 septembre 2016 à 23h59.
- Les créations peuvent avoir été réalisées avant ces dates, mais l'envoi devra impérativement intervenir entre les dates et heures indiquées ci-dessus.

Format des fonds d'écran – Refus des fonds d'écran

Les fichiers doivent être adressés au format JPEG, avec l'extension « jpg » ou « jpeg ».

Les dimensions autorisées sont 1920x1080 pixels et 1680x1050 pixels (chaque création devra être adressée dans un des deux ou les deux formats).

Le poids de chaque fichier ne peut excéder 1 Mo.

L'organisateur se réserve le droit de modifier ces critères durant la durée du jeu et à publier l'information sur le site dédié à l'événement : http://lutes.upmc.fr/10ans_atrium. Les participants déjà inscrits seront informés des modifications par courriel.

Pour être prises en compte, les créations des participants doivent être des créations strictement personnelles, à ce titre elles ne doivent pas reprendre un élément appartenant à une photographie ou toute autre création existante.

Aucune marque, et plus généralement aucun élément visuel portant atteinte à la vie privée ou au droit à l'image de tiers, ne doit figurer sur la création.

Les créations ne doivent pas comporter d'éléments à caractère diffamatoire, injurieux, pornographique, raciste, choquant, contraire à la loi ou portant atteinte aux bonnes mœurs.

Toute création nommée de façon incomplète ou non-conforme aux spécifications ci-dessus ou reçue après la date du 30 septembre 2016 à 23h59 ne peut être prise en compte et entraîne la nullité de la participation.

Toute fraude ou tentative de fraude au présent concours par un participant entraîne l'élimination du participant concerné.

Envoi des fonds d'écran

Les participants envoient leurs fonds d'écran par mail (direction-lutes@upmc.fr), 3 au maximum, en veillant à intituler systématiquement les fichiers de la manière suivante : nom du créateur_prénom du créateur_n° étudiant_titre (sans accent, sans majuscule).

Les créateurs doivent remplir le formulaire téléchargeable en ligne, dont le lien sera disponible sur le site http://lutes.upmc.fr/10ans_atrium et le renvoyer avec leurs fonds d'écran par mail.

Toute création non accompagnée du formulaire correctement renseigné à la date du 30 septembre 2016 à 23h59, ne sera pas prise en compte.

Le jury

La direction L'UTES détermine le nombre de créations à sélectionner en fonction de la qualité des créations reçues. Pour les participants ayant envoyé plusieurs créations, seule l'une d'entre elles pourra être sélectionnée.

L'ensemble des créations sélectionnées fait l'objet des délibérations d'un jury composé de membres de L'UTES et de la direction de la Communication de l'UPMC, le jour qui suit la date limite d'envoi des créations. Le jury désigne un premier, un deuxième et un troisième prix.

Les décisions du jury s'établiront principalement sur les critères suivants :

- La pertinence de la création par rapport au thème du concours
- La qualité, la créativité et l'originalité du fonds d'écran, tant d'un point de vue du fond (sujet) que de la forme (qualités esthétiques)

La direction L'UTES a la faculté de considérer que le concours est infructueux sans désignation de gagnant dans le cas où il y aurait un nombre de créations inférieur à 10 répondant aux critères de sélection à la date de clôture du concours, et ce sans justification de sa part.

Les gagnants

Les gagnants se voient remettre des lots (voir article 5) et voient leurs créations publiées sur le lanceur d'environnement de L'UTES, ainsi que sur les sites web de L'UTES (www.lutes.upmc.fr), du SG TICE (www.tice.upmc.fr), de l'UPMC (www.upmc.fr), et éventuellement sur les sites Facebook, Twitter et Google+. Elles pourront être utilisées ultérieurement pour la promotion de L'UTES et/ou du SG TICE. L'ensemble des fonds d'écran présélectionnés sont exposés sur le site web de L'UTES durant l'année universitaire 2016-2017.

En adressant à l'UPMC un fonds d'écran, le participant au jeu autorise l'UPMC à sa diffusion à l'occasion et dans le cadre du jeu concours « L'UTES à l'Atrium » et de sa promotion, et à la suite de l'organisation du jeu jusqu'au 1er janvier 2026, sur le lanceur d'environnement de L'UTES, les sites Internet de l'UPMC, sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Google+, etc.), sur des supports de communication numérique ou sur papier (articles de presse, cartes postales, catalogues, posters, flyers), et ce sans rétribution aucune sous quelque forme que ce soit. Toute autre utilisation des créations sera signalée à son auteur qui sera libre de donner ou non son accord pour leur utilisation. Les créations ne donneront pas lieu à un usage commercial direct (vente à des tiers).

Garanties

Tous les participants garantissent à l'UPMC la jouissance et l'exercice paisible de tous les droits attachés à la Création soumise pour participer au concours. Tous les participants garantissent ainsi l'UPMC contre tout trouble, action, réclamation, opposition, revendication et éviction quelconque provenant d'un tiers qui soutiendrait que la création viole ses droits, ainsi que contre tout dommage ou responsabilité encouru dans l'exercice des droits attachés à la création.

Tous les participants garantissent qu'ils n'ont pas inséré dans les créations d'éléments susceptibles de constituer une violation d'un droit d'un tiers.

Ainsi, les participants garantissent l'UPMC d'une part contre toute perturbation, action judiciaire, plaintes, opposition et éviction initié par tout tiers prétendant qu'une création constitue une violation de ses droits, et d'autre part contre toute perte ou responsabilité liée à l'utilisation des créations.

A ce titre, les participants garantissent avoir obtenu l'autorisation écrite des personnes représentées sur la création et/ou des artistes ayant interprété une prestation artistique reproduite sur la création ou de leurs représentants contractuels ou légaux, à des fins d'utilisation de leur image, leur permettant de s'engager dans les termes du présent règlement.

Les participants garantissent qu'ils sont bien seuls titulaires des droits concédés à l'UPMC ; qu'à défaut d'être seuls titulaires des droits, les participants garantissent qu'ils ont obtenu par écrit, préalablement à la mise en ligne de la création, soit auprès de l'ensemble des titulaires de droits de propriété intellectuelle sur la création, soit par l'intermédiaire des sociétés de perception et de répartition des droits qui les représentent, l'ensemble des autorisations ou droits nécessaires à la licence stipulée ci-dessus et leur permettant de s'engager dans les termes du présent règlement.

Les participants garantissent également que la Création est originale et inédite (interdiction notamment de reproduire une œuvre existante), ainsi que l'ensemble des éléments qui le composent, et que son contenu n'enfreint pas les textes en vigueur, notamment ceux relatifs à la contrefaçon, à la diffamation, aux bonnes mœurs ou à la vie privée.

ARTICLE 5 : Dotations

Le présent article détaille la liste des lots pour chaque concours présenté à l'article 3.

La valeur totale des lots proposés est estimée à 2.512 € minimum

Les gagnants se voient remettre, pour les concours correspondants :

1. Les 10 premiers connectés au Bureau de L'UTES (total d'une valeur de 135,50 €) :

1^{er} prix : un Kit rentrée UPMC (contenant une besace, une trousse, un bloc et un stylo, tous siglés UPMC) d'une valeur de 19 € (dix neuf Euros), un T-shirt siglé UPMC d'une valeur de 10 € (dix Euros), 1 clé USB siglée UPMC d'une valeur de 8,50 € (huit Euros et cinquante centimes), et un quota d'impression supplémentaire à L'UTES de 50 pages d'une valeur estimée à 5 € (cinq Euros), pour une valeur totale estimée à 42,50 € (quarante deux Euros et cinquante centimes),

2^{ème} prix : un receveur Bluetooth prise murale HEDEN - ACCBTPAUD1 (offert par notre partenaire NEWSTEP COMPUTER), d'une valeur estimée à 27,50 € (vingt-sept Euros et cinquante centimes) et un quota d'impression supplémentaire à L'UTES de 50 pages d'une valeur estimée à 5 € (cinq Euros), pour une valeur totale estimée à 33 € (trente trois Euros).

3^{ème} prix : un T-shirt UPMC, d'une valeur de 10 € (dix Euros) et un quota d'impression supplémentaire à L'UTES de 50 pages d'une valeur estimée à 5 € (cinq Euros), pour une valeur totale estimée à 15 € (quinze Euros).

Du 4^{ème} au 10^{ème} prix : un stylo siglé d'un de nos partenaires (TRANSTEC), d'une valeur estimée à 1,50 € (un Euro et cinquante centimes) et un quota d'impression supplémentaire à L'UTES de 50 pages d'une valeur estimée à 5 € (cinq Euros), pour une valeur totale estimée à 6,50 € (six Euros et cinquante centimes).

2. Les 10 plus connectés au Bureau de L'UTES (total d'une valeur de 135,50 €) :

1^{er} prix : un Kit rentrée UPMC (contenant une besace, une trousse, un bloc et un stylo, tous siglés UPMC) d'une valeur de 19 € (dix neuf Euros), un T-shirt siglé UPMC d'une valeur de 10 € (dix Euros), 1 clé USB siglée UPMC d'une valeur de 8,50 € (huit Euros et cinquante centimes), et un quota d'impression supplémentaire à L'UTES de 50 pages d'une valeur estimée à 5 € (cinq Euros), pour une valeur totale estimée à 42,50 € (quarante deux Euros et cinquante centimes),

2^{ème} prix : un receveur Bluetooth prise murale HEDEN - ACCBTPAUD1 (offert par notre partenaire NEWSTEP COMPUTER), d'une valeur estimée à 27,50 € (vingt-sept Euros et cinquante centimes) et un quota d'impression supplémentaire à L'UTES de 50 pages d'une valeur estimée à 5 € (cinq Euros), pour une valeur totale estimée à 33 € (trente trois Euros).

3^{ème} prix : un T-shirt UPMC, d'une valeur de 10 € (dix Euros) et un quota d'impression supplémentaire à L'UTES de 50 pages d'une valeur estimée à 5 € (cinq Euros), pour une valeur totale estimée à 15 € (quinze Euros).

Du 4^{ème} au 10^{ème} prix : un stylo siglé d'un de nos partenaires (TRANSTEC), d'une valeur estimée à 1,50 € (un Euro et cinquante centimes) et un quota d'impression supplémentaire à L'UTES de 50 pages d'une valeur estimée à 5 € (cinq Euros), pour une valeur totale estimée à 6,50 € (six Euros et cinquante centimes).

3. Les 10 plus longtemps connectés au Bureau de L'UTES (total d'une valeur de 135,50 €) :

1^{er} prix : un Kit rentrée UPMC (contenant une besace, une trousse, un bloc et un stylo, tous siglés UPMC) d'une valeur de 19 € (dix neuf Euros), un T-shirt siglé UPMC d'une valeur de 10 € (dix Euros), 1 clé USB siglée UPMC d'une valeur de 8,50 € (huit Euros et cinquante centimes), et un quota d'impression supplémentaire à L'UTES de 50 pages d'une valeur estimée à 5 € (cinq Euros), pour une valeur totale estimée à 42,50 € (quarante deux Euros et cinquante centimes),

2^{ème} prix : un receveur Bluetooth prise murale HEDEN - ACCBTPAUD1 (offert par notre partenaire NEWSTEP COMPUTER), d'une valeur estimée à 27,50 € (vingt-sept Euros et cinquante centimes) et un quota d'impression supplémentaire à L'UTES de 50 pages d'une valeur estimée à 5 € (cinq Euros), pour une valeur totale estimée à 33 € (trente trois Euros).

3^{ème} prix : un T-shirt UPMC, d'une valeur de 10 € (dix Euros) et un quota d'impression supplémentaire à L'UTES de 50 pages d'une valeur estimée à 5 € (cinq Euros), pour une valeur totale estimée à 15 € (quinze Euros).

Du 4^{ème} au 10^{ème} prix : un stylo siglé d'un de nos partenaires (TRANSTEC), d'une valeur estimée à 1,50 € (un Euro et cinquante centimes) et un quota d'impression supplémentaire à L'UTES de 50 pages d'une valeur estimée à 5 € (cinq Euros), pour une valeur totale estimée à 6,50 € (six Euros et cinquante centimes).

4. Les 10 plus gros utilisateurs d'applications du Bureau de L'UTES (total d'une valeur de 135,50 €) :

1^{er} prix : un Kit rentrée UPMC (contenant une besace, une trousse, un bloc et un stylo, tous siglés UPMC) d'une valeur de 19 € (dix neuf Euros), un T-shirt siglé UPMC d'une valeur de 10 € (dix Euros), 1 clé USB siglée UPMC d'une valeur de 8,50 € (huit Euros et cinquante centimes), et un quota d'impression supplémentaire à L'UTES de 50 pages d'une valeur estimée à 5 € (cinq Euros), pour une valeur totale estimée à 42,50 € (quarante deux Euros et cinquante centimes),

2^{ème} prix : un receveur Bluetooth prise murale HEDEN - ACCBTPAUD1 (offert par notre partenaire NEWSTEP COMPUTER), d'une valeur estimée à 27,50 € (vingt-sept Euros et cinquante centimes) et un quota d'impression supplémentaire à L'UTES de 50 pages d'une valeur estimée à 5 € (cinq Euros), pour une valeur totale estimée à 33 € (trente trois Euros).

3^{ème} prix : un T-shirt UPMC, d'une valeur de 10 € (dix Euros) et un quota d'impression supplémentaire à L'UTES de 50 pages d'une valeur estimée à 5 € (cinq Euros), pour une valeur totale estimée à 15 € (quinze Euros).

Du 4^{ème} au 10^{ème} prix : un stylo siglé d'un de nos partenaires (TRANSTEC), d'une valeur estimée à 1,50 € (un Euro et cinquante centimes) et un quota d'impression supplémentaire à L'UTES de 50 pages d'une valeur estimée à 5 € (cinq Euros), pour une valeur totale estimée à 6,50 € (six Euros et cinquante centimes).

5. Les 10 plus gros utilisateurs de machines différentes pour accéder au Bureau de L'UTES (total d'une valeur de 135,50 €):

1^{er} prix : un Kit rentrée UPMC (contenant une besace, une trousse, un bloc et un stylo, tous siglés UPMC) d'une valeur de 19 € (dix neuf Euros), un T-shirt siglé UPMC d'une valeur de 10 € (dix Euros), 1 clé USB siglée UPMC d'une valeur de 8,50 € (huit Euros et cinquante centimes), et un quota d'impression supplémentaire à L'UTES de 50 pages d'une valeur estimée à 5 € (cinq Euros), pour une valeur totale estimée à 42,50 € (quarante deux Euros et cinquante centimes),

2^{ème} prix : un receveur Bluetooth prise murale HEDEN - ACCBTPAUD1 (offert par notre partenaire NEWSTEP COMPUTER), d'une valeur estimée à 27,50 € (vingt-sept Euros et cinquante centimes) et un quota d'impression supplémentaire à L'UTES de 50 pages d'une valeur estimée à 5 € (cinq Euros), pour une valeur totale estimée à 33 € (trente trois Euros).

3^{ème} prix : un T-shirt UPMC, d'une valeur de 10 € (dix Euros) et un quota d'impression supplémentaire à L'UTES de 50 pages d'une valeur estimée à 5 € (cinq Euros), pour une valeur totale estimée à 15 € (quinze Euros).

Du 4^{ème} au 10^{ème} prix : un stylo siglé d'un de nos partenaires (TRANSTEC), d'une valeur estimée à 1,50 € (un Euro et cinquante centimes) et un quota d'impression supplémentaire à L'UTES de 50 pages d'une valeur estimée à 5 € (cinq Euros), pour une valeur totale estimée à 6,50 € (six Euros et cinquante centimes).

6. Les 10 plus connectés au Bureau de L'UTES distant (total d'une valeur de 135,50 €):

1^{er} prix : un Kit rentrée UPMC (contenant une besace, une trousse, un bloc et un stylo, tous siglés UPMC) d'une valeur de 19 € (dix neuf Euros), un T-shirt siglé UPMC d'une valeur de 10 € (dix Euros), 1 clé USB siglée UPMC d'une valeur de 8,50 € (huit Euros et cinquante centimes), et un quota d'impression supplémentaire à L'UTES de 50 pages d'une valeur estimée à 5 € (cinq Euros), pour une valeur totale estimée à 42,50 € (quarante deux Euros et cinquante centimes),

2^{ème} prix : un receveur Bluetooth prise murale HEDEN - ACCBTPAUD1 (offert par notre partenaire NEWSTEP COMPUTER), d'une valeur estimée à 27,50 € (vingt-sept Euros et cinquante centimes) et un quota d'impression supplémentaire à L'UTES de 50 pages d'une valeur estimée à 5 € (cinq Euros), pour une valeur totale estimée à 33 € (trente trois Euros).

3^{ème} prix : un T-shirt UPMC, d'une valeur de 10 € (dix Euros) et un quota d'impression supplémentaire à L'UTES de 50 pages d'une valeur estimée à 5 € (cinq Euros), pour une valeur totale estimée à 15 € (quinze Euros).

Du 4^{ème} au 10^{ème} prix : un stylo siglé d'un de nos partenaires (TRANSTEC), d'une valeur estimée à 1,50 € (un Euro et cinquante centimes) et un quota d'impression supplémentaire à L'UTES de 50 pages d'une valeur estimée à 5 € (cinq Euros), pour une valeur totale estimée à 6,50 € (six Euros et cinquante centimes).

7. Les 10 premiers utilisateurs du service d'impression de L'UTES (total d'une valeur de 135,50 €):

1^{er} prix : un Kit rentrée UPMC (contenant une besace, une trousse, un bloc et un stylo, tous siglés UPMC) d'une valeur de 19 € (dix neuf Euros), un T-shirt siglé UPMC d'une valeur de 10 € (dix Euros), 1 clé USB siglée UPMC d'une valeur de 8,50 € (huit Euros et cinquante centimes), et un quota d'impression supplémentaire à L'UTES de 50 pages d'une valeur estimée à 5 € (cinq Euros), pour une valeur totale estimée à 42,50 € (quarante deux Euros et cinquante centimes),

2^{ème} prix : un receveur Bluetooth prise murale HEDEN - ACCBTPAUD1 (offert par notre partenaire NEWSTEP COMPUTER), d'une valeur estimée à 27,50 € (vingt-sept Euros et cinquante centimes) et un quota d'impression supplémentaire à L'UTES de 50 pages d'une valeur estimée à 5 € (cinq Euros), pour une valeur totale estimée à 33 € (trente trois Euros).

3^{ème} prix : un T-shirt UPMC, d'une valeur de 10 € (dix Euros) et un quota d'impression supplémentaire à L'UTES de 50 pages d'une valeur estimée à 5 € (cinq Euros), pour une valeur totale estimée à 15 € (quinze Euros).

Du 4^{ème} au 10^{ème} prix : un stylo siglé d'un de nos partenaires (TRANSTEC), d'une valeur estimée à 1,50 € (un Euro et cinquante centimes) et un quota d'impression supplémentaire à L'UTES de 50 pages d'une valeur estimée à 5 € (cinq Euros), pour une valeur totale estimée à 6,50 € (six Euros et cinquante centimes).

8. Tirage au sort (total d'une valeur de 264,80 €):

1^{er} prix : un receveur Bluetooth prise murale HEDEN - ACCBTPAUD1 (offert par notre partenaire NEWSTEP COMPUTER), d'une valeur estimée à 27,50 € (vingt-sept Euros et cinquante centimes), un casque audio avec micro PHOENIX Talk & Play (offert par notre partenaire SIGNAL), d'une valeur estimée à 23,90 € (vingt trois Euros et quatre vingt dix centimes), un kit rentrée UPMC, d'une valeur de 19 € (dix neuf Euros), un T-shirt UPMC, d'une valeur de 10 € (dix Euros) et un quota d'impression supplémentaire à L'UTES de 200 pages, d'une valeur estimée à 20 € (vingt Euros), pour une valeur totale estimée à 100,40 € (cent Euros et quarante centimes),

2^{ème} prix : un receveur Bluetooth prise murale HEDEN - ACCBTPAUD1 (offert par notre partenaire NEWSTEP COMPUTER), d'une valeur estimée à 27,50 € (vingt-sept Euros et cinquante centimes), un polo siglé d'un de nos partenaires (TRANSTEC), d'une valeur estimée à 15 € (quinze Euros), une souris-optique PHOENIX PH5035 (offert par notre partenaire SIGNAL), d'une valeur estimée à 8,90 € (huit Euros et quatre vingt dix centimes) et un quota d'impression supplémentaire à L'UTES de 150 pages, d'une valeur estimée à 15 € (quinze Euros), pour une valeur totale estimée à 66,40 € (soixante six Euros et quarante centimes),

3^{ème} prix : un receveur Bluetooth prise murale HEDEN - ACCBTPAUD1 (offert par notre partenaire NEWSTEP COMPUTER), d'une valeur estimée à 27,50 € (vingt-sept Euros et cinquante centimes), un polo siglé d'un de nos partenaires (TRANSTEC), d'une valeur estimée à 15 € (quinze Euros) et un quota d'impression supplémentaire à L'UTES de 100 pages, d'une valeur estimée à 10 € (dix Euros), pour une valeur totale estimée à 52,50 Euros (cinquante deux Euros et cinquante centimes),

4^{ème} au 10^{ème} prix : un stylo siglé d'un de nos partenaires (SIGNAL), d'une valeur estimée à 1,50 € (un Euro et cinquante centimes) et un quota d'impression supplémentaire à L'UTES de 50 pages, d'une valeur estimée de 5 € (cinq Euros), pour une valeur totale estimée à 6,50 Euros (six Euros et cinquante centimes)

9. Quiz L'UTES (total d'une valeur de 264,80 €) :

1^{er} prix : un receveur Bluetooth prise murale HEDEN - ACCBTPAUD1 (offert par notre partenaire NEWSTEP COMPUTER), d'une valeur estimée à 27,50 € (vingt-sept Euros et cinquante centimes), un casque audio avec micro PHOENIX Talk & Play (offert par notre partenaire SIGNAL), d'une valeur estimée à 23,90 € (vingt trois Euros et quatre vingt dix centimes), un kit rentrée UPMC, d'une valeur de 19 € (dix neuf Euros), un T-shirt UPMC, d'une valeur de 10 € (dix Euros) et un quota d'impression supplémentaire à L'UTES de 200 pages, d'une valeur estimée à 20 € (vingt Euros), pour une valeur totale estimée à 100,40 € (cent Euros et quarante centimes),

2^{ème} prix : un receveur Bluetooth prise murale HEDEN - ACCBTPAUD1 (offert par notre partenaire NEWSTEP COMPUTER), d'une valeur estimée à 27,50 € (vingt-sept Euros et cinquante centimes), un polo siglé d'un de nos partenaires (TRANSTEC), d'une valeur estimée à 15 € (quinze Euros), une souris-optique PHOENIX PH5035 (offert par notre partenaire SIGNAL), d'une valeur estimée à 8,90 € (huit Euros et quatre vingt dix centimes) et un quota d'impression supplémentaire à L'UTES de 150 pages, d'une valeur estimée à 15 € (quinze Euros), pour une valeur totale estimée à 66,40 € (soixante six Euros et quarante centimes),

3^{ème} prix : un receveur Bluetooth prise murale HEDEN - ACCBTPAUD1 (offert par notre partenaire NEWSTEP COMPUTER), d'une valeur estimée à 27,50 € (vingt-sept Euros et cinquante centimes), un polo siglé d'un de nos partenaires (TRANSTEC), d'une valeur estimée à 15 € (quinze Euros) et un quota d'impression supplémentaire à L'UTES de 100 pages, d'une valeur estimée à 10 € (dix Euros), pour une valeur totale estimée à 52,50 Euros (cinquante deux Euros et cinquante centimes),

4^{ème} au 10^{ème} prix : un stylo siglé d'un de nos partenaires (SIGNAL), d'une valeur estimée à 1,50 € (un Euro et cinquante centimes) et un quota d'impression supplémentaire à L'UTES de 50 pages, d'une valeur estimée à 5 € (cinq Euros), pour une valeur totale estimée à 6,50 Euros (six Euros et cinquante centimes)

10. Création de fonds d'écran (total d'une valeur de 1.033,50 € minimum) :

1^{er} prix : une tablette Venue 8 Pro DELL (offert par notre partenaire DELL), d'une valeur estimée à 398 € (trois cent quatre vingt dix huit Euros), un kit rentrée UPMC, d'une valeur de 19 € (dix neuf Euros), un T-shirt UPMC, d'une valeur de 10 € (dix Euros) et un quota d'impression supplémentaire à L'UTES de 200 pages, d'une valeur estimée à 20 € (vingt Euros), pour une valeur totale estimée à 447 € (quatre cent quarante sept Euros),

2^{ème} prix : un écran 27 pouces SAMSUNG S27SE370D (offert par notre partenaire OSILOG), d'une valeur estimée à 276 € (deux cent soixante seize Euros) et un quota d'impression supplémentaire à L'UTES de 150 pages, d'une valeur estimée à 15 € (quinze Euros), pour une valeur totale estimée à 291 € (deux cent quatre vingt onze Euros),

3^{ème} prix : un écran 24 pouces SAMSUNG 24E450F (offert par notre partenaire OSILOG), d'une valeur estimée à 178 € (cent soixante dix huit Euros), et un quota d'impression supplémentaire à L'UTES de 150 pages d'une valeur estimée à 15 € (quinze Euros), pour une valeur totale estimée à 193 € (cent quatre vingt treize Euros),

4^{ème} prix : une perche à selfie sans-fil pour téléphone Android/Apple (offert par notre partenaire SIGNAL), d'une valeur estimée à 10 € (dix Euros) et un quota d'impression supplémentaire à L'UTES de 150 pages, d'une valeur estimée à 15 € (quinze Euros), pour une valeur totale estimée à 25 € (vingt cinq Euros).

5^{ème} prix : une perche à selfie sans-fil pour téléphone Android/Apple (offert par notre partenaire SIGNAL), d'une valeur estimée à 10 € (dix Euros) et un quota d'impression supplémentaire à L'UTES de 100 pages, d'une valeur estimée à 10 € (quinze Euros), pour une valeur totale estimée à 20 € (vingt Euros).

A l'ensemble des autres participants dont les créations sont sélectionnées : un stylo ou un bloc-notes siglé UPMC ou d'une de nos partenaires (SIGNAL ou TRANSTEC), d'une valeur estimée à 1,50 € (un Euro et cinquante centimes) et un quota d'impression supplémentaire à L'UTES de 100 pages, d'une valeur estimée à 10 € (dix Euros), pour une valeur totale estimée à 11,50 € (onze Euros et cinquante centimes).

La direction de L'UTES se réserve la possibilité d'attribuer des prix spéciaux supplémentaires.

Au cas où il leur serait impossible de fournir les prix initialement prévus, les organisateurs se réservent le droit de remplacer le prix par un (ou plusieurs) autre(s) d'une valeur au moins équivalente.

Les lots proposés ne peuvent en aucun cas être remplacés par la somme correspondante en espèces ou autre.

ARTICLE 6 : Modalités d'attribution des dotations

Pour les concours n° 2, 3, 4, 5, 6, 9 et 10 une remise de prix sera organisée le vendredi 14 octobre lors d'une cérémonie organisée pour l'occasion (informations actualisées sur les horaires sur le site dédié à l'événement : http://lutes.upmc.fr/10ans_atrium), étant précisé que la remise des prix pourra être déplacée à une date ultérieure ou annulée si les organisateurs l'estiment nécessaire.

Pour les concours n°1, 7, 8 une remise des prix sera organisée lors de la journée de clôture de la « Welcome Week » le 8 septembre 2016, étant précisé que la remise des prix pourra être déplacée à une date ultérieure ou annulée si les organisateurs l'estiment nécessaire.

Les participants des concours n° 1 à 7 ne pourront se voir attribuer un lot que pour l'un des 7 concours.

S'agissant de lots identiques pour chaque concours, les participants classés dans plusieurs concours se verront attribuer le lot correspondant au concours où ils obtiennent leur meilleur classement (et donc le lot le plus important). Les autres lots seront ainsi redistribués aux gagnants suivants.

Les lots seront mis à la disposition des gagnants lors de la cérémonie, ou à défaut de présence du/des gagnant(s), lors du premier semestre 2016 à L'UTES. La liste des gagnants ainsi que les modalités de remises seront spécifiées aux gagnants par courriel et/ou en ligne sur le site dédié à l'événement : http://lutes.upmc.fr/10ans_atrium. Aucun lot ne pourra être expédié aux gagnants.

ARTICLE 7 : Autorisations (concours n° 1 à 10)

Chaque participant s'engage notamment à se conformer aux lois et règlements en vigueur, à respecter les droits des tiers et les dispositions du présent règlement ; et à ce titre, à se comporter de façon loyale.

ARTICLE 8 : Responsabilité de l'organisateur

L'UPMC ne pourra être tenue responsable pour tout problème lié au déroulement du concours, qu'il s'agisse d'une erreur humaine, technique ou de quelque nature que ce soit. L'UPMC ne saurait encourir une quelconque responsabilité, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté si elle était amenée à annuler le présent jeu. Elle se réserve par ailleurs la possibilité de prolonger ou de limiter la période de participation, de les reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

Les résultats du tirage au sort sont sans appel et ne pourront faire l'objet d'aucun recours.

ARTICLE 9 : Données personnelles

Conformément à la loi n°75-17 du 6 janvier 1978, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de radiation sur les données personnelles le concernant. Il peut exercer son droit en s'adressant à la direction de L'UTES à l'adresse suivante : UPMC – SG TICE – L'UTES – 4 place Jussieu – BC 1210 – 75252 Paris cedex 05.

Le traitement des données de participants est exclusivement destiné à la gestion du concours.

ARTICLE 9 : Application du règlement

La participation à ce concours implique de la part du participant l'acceptation pleine et entière du présent règlement et des modalités de déroulement du concours. Le présent règlement est disponible gratuitement sur le site dédié à l'événement : http://lutes.upmc.fr/10ans_atrium et sur simple demande écrite à l'adresse du concours : UPMC – SG TICE – L'UTES – 4 place Jussieu – BC 1210 – 75252 Paris cedex 05, dans la limite d'un règlement par foyer (même nom, même adresse postale).

ARTICLE 10 : Loi applicable

Les présents concours sont soumis au droit français.

Fait à Paris, le 9 septembre 2016.

Formulaire de participation **Concours création de fonds d'écran** **« L'UTES à l'Atrium »**

A compléter intégralement et à joindre impérativement à ou aux fonds d'écran (**3 créations maximum** par participant)

A renvoyer à : direction-lutes@upmc.fr

Date limite de réception des photographies et du formulaire : **30 septembre 2016 à 23h59**
(Aucune création ou formulaire ne seront acceptés après la date limite de réception)

Nom : _____

Prénom : _____

Numéro d'étudiant : _____

E-mail (*indispensable pour la communication des résultats*) : _____

Titre du fonds d'écran 1 : _____

Titre du fonds d'écran 2 (le cas échéant) : _____

Titre du fonds d'écran 3 (le cas échéant) : _____

Je certifie avoir pris connaissance du règlement du concours et de l'ensemble des conditions de participation.

Ce faisant je m'engage notamment à me conformer aux lois et règlements en vigueur, à respecter les droits des tiers et les dispositions du présent règlement ; et à ce titre, à me comporter de façon loyale et notamment à reconnaître et garantir :

- être le seul et unique auteur du fonds d'écran
- n'avoir fait dans les créations aucun emprunt ou contrefaçon relative à des œuvres protégées existantes et de manière générale à des éléments qui portent atteinte aux droits de propriété intellectuelle ou aux droits de tiers notamment au titre du droit d'auteur, du droit des marques ou du droit à l'image des personnes et des biens.

Pour cela, les créations présentées dans le cadre du concours ne doivent pas être constitutives de contenu à caractère raciste, pornographique, diffamatoire, injurieux, calomnieux à l'égard de tiers, personnes physiques ou morales, ou constituant une contrefaçon d'un droit de propriété intellectuelle ou la violation d'une règle d'ordre public.

En adressant à l'UPMC une création, le participant au jeu autorise l'UPMC à sa diffusion à l'occasion et dans le cadre du jeu concours « L'UTES à l'Atrium » et de sa promotion, et à la suite de l'organisation du jeu jusqu'au 1er janvier 2026, sur le lanceur d'environnements de L'UTES et les sites Internet l'UPMC, ainsi que sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Google+, etc.), sur des supports de communication numérique ou sur papier (articles de presse, cartes postales, catalogues, posters, flyers), et ce sans rétribution aucune sous quelque forme que ce soit. Toute autre utilisation des créations sera signalée à son auteur qui sera libre de donner ou non son accord pour leur utilisation. Les créations ne donneront pas lieu à un usage commercial direct (vente à des tiers) par aucun des établissements ci-dessus.

Signature (précédée de la mention lu et approuvé)

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à identifier les participants et déterminer les gagnants du concours. Conformément à la loi n°75-17 du 6 janvier 1978, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de radiation sur les données personnelles le concernant. Il peut exercer son droit en s'adressant à la direction de L'UTES à l'adresse suivante : UPMC – SG TICE – L'UTES – 4 place Jussieu – BC 1210 – 75252 Paris cedex 05.